



RENAULT - AMPERE
ALPINE
PRESTATAIRES
INTERIMAIRES
TOUS UNIS

INGENIERIES ET
TERTIAIRE

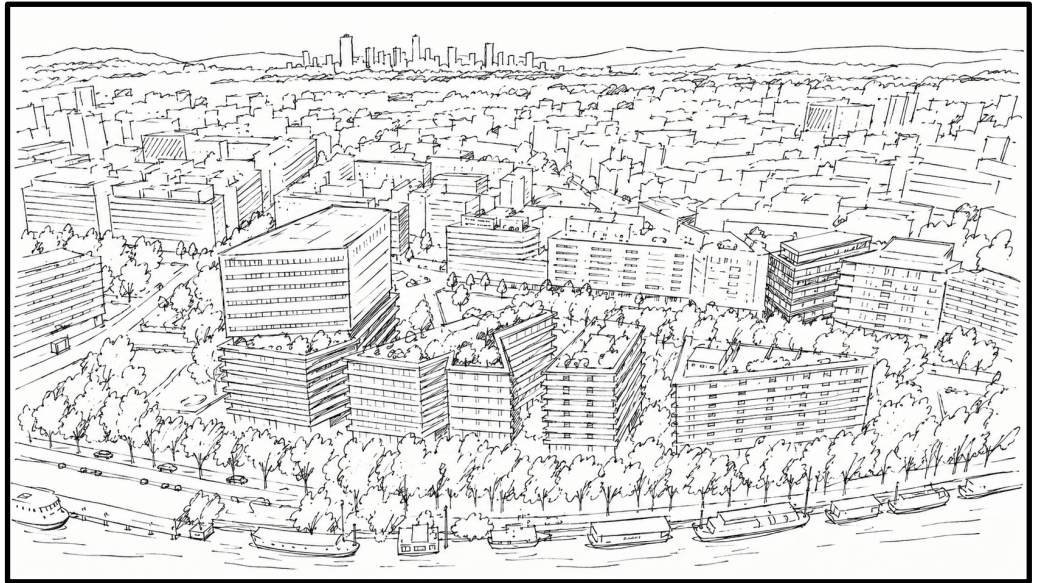
Tract n°12 – mercredi 7 octobre 2026

Activités des élus CGT

Boulogne, transfert des salariés vers les nouveaux bâtiments NewR et Xwork

Les deux nouveaux bâtiments qui constitueront le futur siège de l'entreprise et de ses filiales sont actuellement en cours de réception. La direction a présenté au CSE Île-de-France le plan de transfert des salariés actuellement répartis sur les sites Cristalin, Kinetik, Metal 57, Tour Horizon et rue d'Uzès à Paris.

Les déménagements s'échelonneront du début du mois de décembre jusqu'à la fin février 2027.



Nous constatons que le taux de bureaux par salarié a été fixé à 0,55 en moyenne, avec des variations selon l'activité des différents secteurs. La direction poursuit sa logique d'optimisation du nombre de postes de travail en intégrant dans ses calculs les arrêts maladie, les congés maternité et les déplacements professionnels. Cette organisation pourrait conduire à une saturation des espaces de travail dans certaines situations.

Nous relevons également que plusieurs services participant à la qualité de vie au travail font l'objet d'arbitrages de la part de la direction. À titre d'exemple, la salle de sport est remplacée par un réfectoire et les salariés souhaitant pratiquer une activité sportive sont invités à se tourner vers les salles privées présentes en ville.

Les gestionnaires du CSE ont demandé à disposer d'une antenne locale afin d'éviter un déplacement d'environ 15 minutes pour accéder aux locaux syndicaux et sociaux. La direction a répondu favorablement à cette demande. Toutefois, cette antenne n'apparaît à ce jour sur aucun plan d'aménagement.

Une visite des bâtiments avant leur ouverture est actuellement réservée aux membres de la CSSCT, c'est-à-dire à quelques élus de la CFE-CGC et de la CFDT. Les élus CGT ont demandé que l'ensemble des organisations syndicales représentées au CSE, voire l'ensemble des élus, puisse également découvrir ces nouveaux bâtiments de notre établissement. Nous sommes dans l'attente de la réponse de la direction.

Le regroupement des salariés de Boulogne et de Paris sur un même site constitue une évolution positive, susceptible de favoriser les échanges et la coopération entre les équipes. Les élus CGT resteront néanmoins particulièrement attentifs aux conditions de transfert des salariés ainsi qu'aux futures conditions de travail dans ces nouveaux locaux. Les élus CGT se sont exprimés favorablement pour se transférer.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos questions, remarques ou difficultés.

API : TCR LOG 0 58

Internet : www.infos-cgt-technocentre.com

email : contact@infos-cgt-technocentre.com

Abonnez-vous à notre lettre d'info sur notre site pour recevoir nos tracts en version numérique et d'autres informations



Situation du service de santé au travail

Les élus du CSE ont été consultés concernant le départ négocié d'un médecin du travail récemment embauché et en arrêt depuis plusieurs mois.

Depuis plusieurs mois, nous constatons de nombreux départs de médecins du travail. Les remplacements se font le plus souvent par des contrats en CDD ou en CDI à temps très partiel.

Pour la direction, cette situation s'expliquerait principalement par la pénurie de médecins du travail et la concurrence entre les différents services de santé au travail. Pour la CGT, si le manque de médecins est une réalité qui ne peut être ignorée, nous

estimons que l'organisation et la gestion de la santé au travail sur nos sites d'Île-de-France contribuent également à ces départs.

Nous soutenons la proposition de l' élu SM-TE visant à diligenter une expertise, mandatée par les élus, sur la situation du service de santé au travail. Malheureusement, à ce jour, nous n'avons reçu aucune information sur les suites données à cette demande.

Nous considérons qu'il n'est pas possible de se contenter des seules affirmations de la direction et qu'une analyse indépendante est nécessaire pour comprendre les causes réelles de cette situation et identifier les actions à mettre en œuvre.

Pouvoir d'achat

Le prix des carburants ne cesse d'augmenter du fait de la guerre au Moyen-Orient, mais pendant ce temps, les compagnies pétrolières, dont Total, voient leurs profits exploser. Au premier semestre, les profits de Total ont grimpé de plus de 60% par rapport à 2025, à plus de 10 milliards d'euros.

Avec les canicules successives de cet été, la production agricole a diminué, impactant directement le prix des fruits et des légumes. Le prix moyen du caddie grimpe et les compagnies de l'agro-alimentaires, ainsi que les grandes surfaces s'enrichissent toujours plus.

Au premier semestre 2026, les grandes entreprises françaises ont distribué plus de 61 milliards d'euros de dividendes.

De l'argent, il y en a, c'est pourquoi, nous devons exiger des augmentations de salaire dès aujourd'hui pour compenser de trop nombreuses années de salaires au ralenti, mais également que nos salaires suivent l'augmentation réelle des prix.

Suite aux demandes des organisations syndicales, dont la CGT, la direction a convoqué une réunion de concertation vendredi 9 octobre en fin de journée.

La CGT du groupe a proposé une réunion intersyndicale avec les 3 autres organisations représentatives en central. A ce jour, elle n'a reçu aucune réponse.

Mobilisation lycéenne

Il y a deux semaines, la mobilisation de lycéens de la banlieue parisienne a mis en lumière les conditions d'enseignement inacceptables que vivent bon nombre de nos enfants : vétusté des bâtiments (notamment avec les conséquences du dérèglement climatique), manque de personnel enseignant, surcharge des classes, etc. Cette mobilisation s'est répandue dans toute la France la semaine dernière.

Les raisons de la colère de la jeunesse dépassent en effet leurs seules conditions d'enseignement : crise climatique, pression sociale toujours grandissante pour leurs futurs emplois (se cristallisant sur la sélection algorithmique de Parcoursup), discriminations sociales et racistes, marche à la guerre généralisée. Le malaise est général, les réactions sont plus que légitimes, elles sont salutaires ! Nous sommes tous concernés car nous vivons nous aussi dans les entreprises les conséquences d'un système économique devenu fou.

Le gouvernement n'a pour seule réponse qu'une répression qui a mis le feu aux poudres devant de nombreux lycées. **La CGT au niveau national a décidé de se mobiliser en soutien aux lycéens et étudiants**

Remboursement abonnements de transport en commun :

la direction doit revoir sa copie

Des salariés nous ont remonté leurs interrogations sur le remboursement des titres de transport en commun (que l'employeur doit prendre en charge à 50% selon le code du travail). Le service paie prend pour référence le pass Navigo annuel facturé sur 11 mois pour ne rien rembourser en août (Actu-Paie de juillet-août)

En réalité, le code du travail est clair : **l'employeur doit rembourser 50% minimum des frais engagés si le salarié achète un abonnement transport en commun pour venir au travail.**

Si vos congés d'été étaient de la mi-juillet à la mi-août et que vous utilisez un abonnement mensuel en juillet et en août, la direction doit vous rembourser 50% des deux mois.

De même, pour les salariés qui ont un abonnement SNCF annuel, **Renault/Ampere doit rembourser 50% de la totalité de l'abonnement, et non 50% de 11/12ème de l'abonnement comme cela nous a été signalé.**

C'est bien ce que les représentants de la direction ont confirmé lors du CSE Renault IDF du mois de septembre, au cours duquel les élus CGT ont remonté le point.

Si vous êtes concernés par le sujet et que vous n'arrivez pas à faire corriger cette erreur par askHR, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à contact@infos-cgt-technocentre.com.